



Club de Voile de Pierre-Percée

Registre Sous-Préfecture Lunéville n° 022247 – Parution J. O. : 25 mai 1988, sous le n° 21

PROCURATION - MANDAT DE POUVOIR

A retourner à :

CVPP

Jean-François Costa Résidence Clavière 1 rue Auguste Pavoz 88110 Raon-l'Étape

Je soussigné (e),

Adresse :

Donne pouvoir à *Nom et prénom* :

.....

De me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Club de Voile de Pierre-Percée qui se tiendra le samedi 26 janvier 2019 à Badonviller, ou, en cas de report, à toutes les autres ultérieurement convoquées sur le même ordre du jour pour délibérer, statuer, porter tous les mandats, émettre tous les votes, signer tous les actes, assurer toutes les fonctions ou plus généralement, faire le nécessaire en mes lieu et place *.

Le mandant :

Date, signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Le mandataire :

Date, signature précédée de la mention manuscrite « pouvoir accepté »

**(Conformément aux statuts du CVPP : mandant et mandataire sont à jour de toutes leurs cotisations. Une seule procuration par membre présent. Contactez le mandataire et vérifiez s'il n'a pas déjà une procuration)*